

L'EFFET DU « JOUR DE CARENCE » SUR LES ABSENCES POUR MALADIE ORDINAIRE, LA SANTÉ PERÇUE ET LE RECOURS AUX SOINS

Mélina HILLION (INSEE, PSE), Édouard MAUGENDRE (Drees)

(*) Insee, Direction des études et synthèses économiques, PSE, chaire travail de l'École d'Économie de Paris

(**) Depp, Bureau de l'assurance maladie et études sur les dépenses de santé

melina.hillion@insee.fr

Mots-clés : Absences pour maladie, jour de carence, incitations financières, santé, recours aux soins

Domaine concerné : Économétrie - Évaluation des politiques publiques

Résumé

Entre janvier 2012 et décembre 2013, puis de nouveau depuis janvier 2018, le premier jour de congé de maladie ordinaire (CMO) des agents de la fonction publique n'est plus indemnisé. Cette étude évalue l'effet du "jour de carence" sur les absences du personnel de l'éducation nationale publique, soit environ 16 % des agents de la fonction publique (et 37 % de la fonction publique d'état), à partir des données administratives exhaustives de la Depp sur la période 2006-2019. Nous montrons que le jour de carence s'accompagne en moyenne d'une baisse de 23 % des épisodes de CMO, et de 6 % de leur durée annuelle cumulée. L'effet décroît avec la durée de l'épisode d'absence, les CMO les plus courts étant les plus affectés (- 44 % pour les épisodes d'un jour exactement, -27 % pour les épisodes de 2-3 jours). Nous n'observons pas d'effet significatif sur les congés de maladie ordinaire de plus de 3 mois. Nous montrons que les jeunes, les femmes, les enseignants et les personnels exerçant en éducation prioritaire sont les plus pénalisés financièrement par l'introduction du jour de carence.

Dans un second temps, nous examinons l'effet de cette réforme sur la santé perçue et le recours aux soins des salariés de la fonction publique. Nous comparons l'ensemble des agents de la fonction publique aux salariés du secteur privé (double différence) à partir de l'enquête emploi en continu (Insee, période 2013-2019) et de l'enquête conditions de travail (Dares, 2013 et 2016) appariée aux données de santé de l'Assurance maladie (Cnam, période 2012-2017). Nous montrons que le jour de carence n'a pas eu d'effet significatif sur la perception de l'état de santé général, les visites médicales (généralistes et spécialistes), les délivrances de médicaments et les hospitalisations. Les données disponibles ne nous permettent pas d'examiner la productivité des journées de travail « générées » par le jour de carence, ni de conclure en matière de productivité individuelle et de performance des administrations.